



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-01-2026 /

Dossier complet le : 05-02-2026 /

N° d'enregistrement : 010908/KK P

1 Intitulé du projet

Travaux de reprise du Gravery dans la traversée de Maurs

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYNDICAT MIXTE CELE LOT-MEDIAN

Raison sociale

SYNDICAT MIXTE CELE LOT-MEDIAN

N° SIRET

20000931400036

Type de société (SA, SCI...)

Syndicats

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LABORIE

Prénom(s)

Bernard

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau., 10A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la reconstruction avec modification du trace d'un tronçon déjà couvert du ruisseau du Gravery, aujourd'hui en état de ruine (ovalisation majeure, écrasement, engravement et effondrement partiel). L'intervention prévoit la création d'un nouveau tronçon enterré de 183 mètres environ, pose en tranchée blindée avec installation de regards intermédiaires, ainsi que le raccordement hydraulique à l'amont (R1) et à l'aval (R5). L'ancien tronçon, long d'environ 178 mètres, sera désaffecté et sécurisé par des obturations en tête et un remplissage complet au béton fluide, afin de supprimer tout risque d'effondrement du conduit existant. Les travaux n'impliquent pas la démolition de bâtiments ; cependant, ils affectent temporairement des surfaces en voirie et un jardin privé, qui seront rétablis à l'identique après intervention.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à restaurer la continuité hydraulique du Gravery, sécuriser les écoulements et réduire les risques d'inondation dans le secteur urbanisé de Maurs. L'état structurel très dégradé du tronçon existant génère un risque élevé d'obturation, de mise en charge et de rupture brutale, susceptible de provoquer une onde de crue en aval ou des ruissellements urbains par débordement du conduit buse dégradé. Le nouveau tronçon, dimensionné conformément aux études hydrauliques préalables, permet de rétablir une capacité d'écoulement compatible avec les enjeux urbains et de supprimer le risque d'effondrement de l'ancienne conduite. Le projet s'inscrit dans la stratégie globale du PAPI du bassin du Lot, et constitue une action prioritaire identifiée lors des études hydrauliques, hydromorphologiques et écologiques. Les études PRO en cours précisent le dimensionnement final de l'ouvrage, les méthodes constructives et les mesures environnementales adaptées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprend principalement : - la mise a sec du cours d'eau au droit des raccordements, a l'aide d'un systeme de by-pass et pompage en continu adapte aux debits caracteristiques du Gravery ; - la realisation de tranches blindées (profondeur variable, jusqu'a >3,5 m) ; - la pose de la nouvelle conduite beton DN 800 et des regards ; - la refecton de la voirie (route de Saint-Cirgues), des accotements et la remise en etat du jardin prive impacte ; - la coupure temporaire de la circulation routiere pendant toute la duree des travaux ; - le raccordement amont et aval du nouveau reseau mis en place; - la securisation de l'ancien ouvrage par obturation et remplissage au beton fluide. Les travaux seront realises en periode de basses eaux et interrompus en cas de crue. Des investigations topographiques, geotechniques et de localisation des reseaux seront realisees prealablement a l'ouverture de chantier. La duree de derivation temporaire du cours d'eau est estimee a environ trois jours. Le temps de la creation du nouveau trace, le cours d'eau sera maintenu dans l'ouvrage degrade. Une derivation sera necessaire le temps de la reconnexion amont et aval.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'ouvrage reconstruit assure le transit hydraulique du Gravery dans des conditions securisees, sans intervention particuliere en dehors d'un entretien courant des regards et de la zone de raccordement. Le nouveau trace est concu pour assurer une perennite structurelle et hydraulique, tout en supprimant les risques d'engravement et de rupture du troncon historique. L'ancien ouvrage, entierement comble au beton fluide, ne necessitera pas de surveillance ou d'entretien specifique. Aucun demantelement ulterieur n'est prevu, le projet constituant une solution definitive de gestion du cours d'eau dans sa traversee du secteur urbanise.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le cours d'eau etant deja buse, le choix d'un nouveau trace enterre a ete retenu. Apres etude au cas par cas, si l'etude d'impact ne s'avere pas necessaire, un simple porte a connaissance sera depose aupres des services de la police de l'eau du Cantal.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Il est prévu la création d'un nouveau tronçon enterré de 183 mètres. L'objectif est de mettre en place une nouvelle canalisation d'un diamètre 1 mètre avec un nouveau tracé par rapport à la canalisation existante superficie des travaux en phase chantier	(183, mètres) (2200, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :

Point de d'arrivée : Long. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La zone de projet se trouve sur le PLU de la commune de Maurs. La zone est classée Ni (zone naturelle, inondable). Cependant le nouveau tracé sera intégralement reconstruit sous la route

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

il n'y a pas eu de demande d'autorisation pour le busage initial, qui au vu de l'état de la canalisation remonte à plus de 50 ans.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le bassin versant de l'étude est concerné par une ZNIEFF de Type II : n°830007464 - Bassin de Maurs et Sud de la Chataigneraie
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se trouve a environ 300 metres de l'eglise Saint-Cesaire de Maurs classée monument historique en 1970.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Commune de Maurs, PPRI Rance et Cele
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	arrete du 27/02/2002
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Potentiellement, en faible volume. Les matériaux issus des déblais seront réemployés autant que possible pour le remblaiement des tranchées. Des excédents ponctuels non réutilisables peuvent apparaître, notamment en raison de la nature du sol ou de leur qualité, mais ils resteront limités et seront évacués vers une filière autorisée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des apports de matériaux seront nécessaires pour la reconstitution de la chaussée, si les matériaux en place sont impropres au réemploi, et apport de béton fluide pour colmatage de l'ancien tronçon.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Des apports de matériaux seront nécessaires pour la reconstitution de la chaussée, des remblais si les matériaux en place sont impropres au réemploi, et le béton fluide pour colmater l'ancien tronçon. Les matériaux

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne perturbe pas les reseaux d'eau potable ou d'assainissement existants, et les ressources nécessaires au chantier sont disponibles sur site ou via des apports externes.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Potentiellement. Les travaux impactent temporairement le lit du ruisseau et un jardin prive, mais la biodiversite est preservere autant que possible grace a : derivation du cours d'eau, travaux en periode de basses eaux, et mesures de protection des habitats existants. Les etudes PRO precisent les mesures compensatoires et de restauration ecologique. Le cours d'eau se trouvant en
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Oui, indirectement. Le projet vise a reduire le risque d'inondation par crue du Gravery, mais les travaux eux-memes sont exposes aux crues pendant leur realisation. Des mesures (pompage, by-pass, arret en cas de crue) limitent ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non significatif. Aucun risque sanitaire particulier n'est attendu pour les populations ou les intervenants, sous reserve du respect des bonnes pratiques de chantier (gestion des eaux, securite, nuisances...)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Oui, temporairement. La circulation sur la route de Saint-Cirgues sera interrompue pendant les travaux, avec maintien de l'accès aux riverains et aux piétons.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Oui, temporairement. Les travaux (terrassement, pompage, engins) génèrent du bruit, limité à la durée du chantier et respectant les horaires réglementaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Oui, temporairement. Les travaux (terrassement, pompage, engins) génèrent du bruit, limité à la durée du chantier et respectant les horaires réglementaires.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Oui, localement et temporairement. Les vibrations peuvent provenir de l'utilisation d'engins lourds, mais elles sont limitées aux zones de chantier et de courte durée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Oui, localement et temporairement. Les vibrations peuvent provenir de l'utilisation d'engins lourds, mais elles sont limitées aux zones de chantier et de courte durée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Oui, mais limitées. Poussières générées par terrassements et circulation d'engins, pouvant être maîtrisées par arrosage et bonnes pratiques de chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Oui, temporairement et localement.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les rejets proviennent de l'eau pompée pour la dérivation du ruisseau (by-pass), évacuée dans le Gravery après filtration temporaire, sans altérer la qualité écologique du cours d'eau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Dechets non dangereux / inertes : deblais de terrassement, matériaux de l'ancien tronçon busé. Dechets dangereux : absence de production significative, sauf contrôle ponctuel pour matériaux anciens (béton ou enrobé). Tous les déchets seront évacués vers des filières autorisées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les travaux n'impactent aucun bâtiment protégé, site archéologique ou paysage classé. Le tracé touche uniquement la chaussée, un jardin privé et le lit du ruisseau. Les travaux étant sous-terrain, l'impact une fois les travaux terminés sera nul.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'étude AVP, réalisée dans le cadre de l'étude hydraulique, hydromorphologique et écologique des ruisseaux du Gravery et de l'Estrade dans la traversée de Maurs, a identifié les incidences principales du tronçon TR-GR4 : le tronçon existant est ruiné et présente des risques d'inondation. Un diagnostic succinct a été réalisé par le bureau d'étude mandaté sur ce projet. Le secteur étant déjà buse, aucun enjeu lié à la biodiversité n'a été identifié.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet du tronçon TR-GR4 intègre plusieurs mesures pour éviter ou réduire les impacts sur l'environnement et la santé : - Gestion hydraulique et continuité écologique : mise en place d'un by-pass et d'une station de pompage pour maintenir le débit du Gravery pendant les travaux, réalisés en période de basses eaux et interrompus en cas de crue. - Protection des sols et gestion des matériaux : réemploi des déblais pour le remblaiement des tranchées, évacuation des matériaux non réutilisables vers des filières autorisées, restauration complète de la chaussée et du jardin prive impacte. - Maîtrise des nuisances chantier : limitation du bruit, des vibrations et des poussières grâce à des engins appropriés, arrosage, respect des horaires réglementaires et contrôle de la circulation (interruption temporaire avec maintien de l'accès riverains et piétons). - Sécurité et santé humaine : application des règles de sécurité de chantier, signalisation, protection des zones de fouille, absence d'usage de matériaux dangereux (amiante, gaz). - Suivi et contrôle : vérification des débits et de la météo pendant la dérivation, suivi des remblais et remise en état complète des zones impactées après travaux. - Scénarios alternatifs : différents tracés et techniques ont été étudiés ; le tracé retenu minimise les impacts sur la continuité écologique, la sécurité hydraulique et les propriétés privées. Ces mesures permettent de réduire les impacts résiduels, garantissant la sécurité, la préservation de la biodiversité et le maintien du cadre de vie.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations fournies dans ce formulaire, le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale complète. En effet, les impacts identifiés sont locaux, temporaires et maîtrisables grâce aux mesures prévues (derivation du cours d'eau, gestion des déblais et des nuisances chantier). Aucun risque patrimonial ou sanitaire notable n'a été identifié, et les études PRO en cours permettront de préciser et renforcer les mesures d'atténuation. De plus l'ouvrage étant déjà buse et le nouveau tracé prévoyant de s'implanter sur le tracé de la voirie existante, aucun enjeu ne peut être impacté par le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait le 19-12-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)